

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE NEUF JUIN

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Patrice BRESTEAUX
Pierre GUÉRIN
Céline LE LIEVRE, pouvoir à Claude BROULT
Jean-Marie PETIT
Isabelle POTTIER, pouvoir à Didier CHEVALIER
Liliane SONNET

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 13

Votants : 16

Date de la convocation : 31 Mai 2023

30-2023 : TARIFS DE LA Garderie PERISCOLAIRE 2023/2024

Monsieur Alain MEYER propose d'appliquer une augmentation de 3 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2023-2024, suivants :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants et +
0-630	2.14	1,94
631-975	2,35	2.13
976-1400	2,59	2,35
+ 1401	2,94	2,56

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- qu'en cas de reprise de l'enfant après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée
- de fixer le tarif des goûters à 0.35 € par enfant par jour

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

Pour copie conforme



Le Maire
Alain MEYER

Accusé de réception en préfecture
061-200053700-20230609-30-2023-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023